

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 960**15 décembre 1999****SOMMAIRE**

A.M. Flexibles Lux Hydrosystem, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	page 46060	Luxfer-Industriehallenbau S.A., Luxembourg	46046
Audrey Ing. S.A., Luxembourg	46062	Lycaon Holding S.A., Luxembourg	46047
Callenslux, S.à r.l., Luxembourg	46065	Maneginvest S.A.H., Luxembourg	46048
EDI, Expertise et Diffusion Informatique, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	46066	Manfrotto S.A., Luxembourg	46049
Findelivery, S.à r.l., Luxembourg	46034	Marnatmaj S.A., Luxembourg	46048
Firen S.A., Luxembourg	46034	Maruh Investment Company S.A.H., Luxembourg	46052
Fraxinus Investment S.A., Luxembourg	46034	Mat Finance S.A.H., Luxembourg	46052
Fromlux S.A., Luxembourg	46034, 46035	Millers Storage S.A., Luxembourg	46053
Galexport, S.à r.l., Luxembourg	46036	Monapa Holding S.A., Luxembourg	46052
Gamma Finance Holding S.A., Luxembourg	46070	Moneyflow Conseil S.A.H., Luxembourg	46047
Gefinor (Asia) S.A., Luxembourg	46037	Monterey Services S.A., Luxembourg	46053
Geosyn Holding S.A., Luxembourg	46037	New Gallery, S.à r.l., Luxembourg	46048
G2 Investment Group S.A., Luxembourg	46036	Niagara S.A.H., Luxembourg	46052
Glibro Design Holding S.A., Luxembourg	46037	N.Y.K. International Luxembourg S.A., Luxembourg	46054
Global Pacific S.A., Luxembourg	46038	Ocarina S.A., Luxembourg	46049, 46051
Hardwick Properties, S.à r.l., Luxembourg	46036	Odalisque S.A., Luxembourg	46054
Heliaste Immobilière S.A., Luxembourg	46038	Oranzenburger S.A., Luxembourg	46055
Hermes Invest S.A. Holding, Luxembourg	46038	Pacolux S.A., Mamer	46053
Holding du Kirchberg S.A., Luxembourg	46038	Paribas Rente Conseil S.A.H., Luxembourg	46053
Hundeberg S.A., Luxembourg	46039	(La) Parqueterie, S.à r.l., Steinfort	46045
Ifip S.A., Luxembourg	46075	Partnership Trust S.A., Luxembourg	46051
Induserv Holding S.A.H., Luxembourg	46073	Per Investments S.A., Luxembourg	46055
Infeurope S.A., Luxembourg	46039	Persea Investment S.A., Luxembourg	46055
Inland Shipping S.A., Luxembourg	46035	Petrus International S.A., Luxembourg	46055
Interfirst, Sicav, Luxembourg	46038	Pew Luxembourg Holding S.A., Luxembourg	46056
International Fashion Partners S.A., Luxembourg	46078	Picea Investment S.A., Luxembourg	46056
Isogreen S.à r.l., Dudelange	46040	Pixi Holding S.A., Luxembourg	46054
Italcementi Europe (Luxembourg) S.A., Luxembg	46039	Populus Investment S.A., Luxembourg	46056
Jap S.A., Luxembourg	46042	Princess Finanz Holding S.A., Luxembourg	46057
Jerme & Flener, S.à r.l., Mamer	46043	PROGENTEC - Société Européenne de Technologies	
Juana Solatia S.A., Luxembourg	46041	Biomédicales Holding S.A., Luxembourg	46068
Juniper Investment S.A., Luxembourg	46043	Promocom, S.à r.l., Contern	46057
KA Investments S.A., Luxembourg	46042	Prospect Holding S.A., Luxembourg	46059
Koelnag S.A., Luxembourg	46043	Renu S.A., Luxembourg	46056
Kredietbank International Investment S.A., Luxembourg	46044	Rickes & Petrich, S.à r.l., Grevenmacher	46057, 46058
K-Tronic S.A., Luxembourg	46043	RITA, Réalisations et Investissements en Technologies Avancées S.A., Luxembourg	46058
Labecaste S.A., Luxembourg	46044	Royal Cross S.A., Luxembourg	46058
Laboratoire des Spécialités du Docteur Ernst's S.A., Capellen	46044	Salamis S.A., Luxembourg	46060
Laboratorium Patent Company S.A., Luxembourg	46043	Salvia Investment S.A., Luxembourg	46059
Levens Administration Office S.A., Luxembourg	46045	San Giovese Holding S.A., Luxembourg	46060
Librairie-Papeterie Kutten, S.à r.l., Luxembourg	46045	Sara Holding S.A., Luxembourg	46060
Lickinvest S.A., Luxembourg	46046	Security Capital European Realty Management S.A., Luxembourg	46059
Lidinam Société Holding S.A. Luxembourg, Luxbg	46045	S.E.I.P.P. S.A., Luxembourg	46067
Linden Investment S.A., Luxembourg	46046	Shelton Properties, S.à r.l., Luxembourg	46080
Logos Invest S.A., Luxembourg	46046	Société de Participation Financière Italmobiliare S.A., Luxembourg	46041
Luxembourg European and American Fund, Sicav, Luxembourg	46047	Stratal Finance S.A., Luxembourg	46072
		Xerium S.A., Luxembourg	46064, 46065

- Modification de la date de la tenue de l'assemblée générale annuelle au troisième jeudi du mois de mai à onze heures.
- Modification subséquente du premier alinéa de l'article 16 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la date de l'exercice social qui commence désormais le premier janvier et se termine le trente et un décembre.

L'exercice en cours ayant commencé le 1^{er} octobre 1998 se terminera le 31 décembre 1999.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 12 des statuts est modifié comme suit:

«L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la date de la tenue de l'assemblée générale annuelle au troisième jeudi du mois de mai à onze heures.

Quatrième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 16 des statuts est modifié comme suit:

«L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième jeudi du mois de mai à onze heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner dans les convocations.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Blondeau, M. Strauss, A. Siebenaler, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 1999, vol. 119S, fol. 73, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 1999.

F. Baden.

(49905/200/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

FROMLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 60.221.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 1999.

F. Baden.

(49905/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

INLAND SHIPPING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen.

R. C. Luxembourg B 69.498.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 1^{er} juin 1999 que le conseil d'administration a pris acte de la démission de Monsieur Dick van Doorn comme administrateur de la société à partir du 1^{er} juin 1999.

Monsieur Cor Mol est nommé nouvel administrateur pour achever le mandat de l'administrateur démissionnaire.

Le Conseil d'Administration

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 1999, vol. 529, fol. 95, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49924/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

G2 INVESTMENT GROUP S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 27.423.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 1999, vol. 529, fol. 98, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 1999.

G2 INVESTMENT GROUP S.A.

Signature

(49907/588/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

GALEXPORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-2628 Luxembourg, 99, rue des Trévires.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le quatre octobre.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Guy Galand, directeur commercial, demeurant à B-1030 Bruxelles, 19, rue Jacques Rayé.

2.- Son épouse demeurant avec lui, Madame Anne-Marie Dumoulin, employée.

Lesquels comparants ont déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

a) Qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée GALEXPORT, S.à r.l., avec siège social à L-2628 Luxembourg, 99, rue des Trévires,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, le 21 juillet 1989, publié au Mémorial C, de 1989, page 17235;

b) Que d'un commun accord les prédits associés de la société à responsabilité limitée GALEXPORT, S.à r.l. ont décidé la dissolution de ladite société avec effet immédiat, les associés étant investis chacun proparte des actifs et passifs de la société dissoute de sorte qu'il n'y a pas lieu de procéder à une liquidation.

c) Que les livres et documents sociaux seront conservés pendant une période de cinq (5) années à Luxembourg, 99, rue des Trévires.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Galand, A.-M. Dumoulin, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 octobre 1999, vol. 845, fol. 16, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 20 octobre 1999.

C. Doerner.

(49910/209/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

HARDWICK PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Registered office: L-2449 Luxembourg, 25b, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 70.163.

Minutes of the resolutions of the sole shareholder dated October 13, 1999

On Wednesday, October 13, 1999 at 9.00 hours, CITY & WEST END PROPERTIES S.A. in its capacity as sole shareholder of the company HARDWICK PROPERTIES, S.à r.l. (the company) took the following resolutions in accordance with the articles of incorporation:

First resolution

The sole shareholder decides to accept the resignations of W. Joseph Houlihan and Christopher W. House III as managers of the company.

Second resolution

The sole shareholder decides to appoint Jean-François van Hecke and Tom Wattles as additional managers of the company. As a result of such appointment, the managers of the company are as follows:

- Patrick Despard,
- Jean-François van Hecke
- Tom Wattles.

CITY & WEST END PROPERTIES S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 1999, vol. 529, fol. 88, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49916/250/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

GLOBAL PACIFIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 1999, vol. 529, fol. 93, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 1999.

(49915/536/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

HELIASTE IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 45.153.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire tenue le 17 mars 1999

- La cooptation de Monsieur Guy Lammar, employé privé, L-Bertrange, en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Jacques-Emmanuel Lebas, démissionnaire, est ratifiée.

- Les mandats d'administrateur de Messieurs Jean-Paul Reiland, Jean-Robert Bartolini et Guy Lammar, ainsi que celui de commissaire aux comptes de FIN-CONTROLE S.A. sont renouvelés pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'an 2005.

Extrait certifié sincère et conforme

HELIASTE IMMOBILIERE S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 1999, vol. 529, fol. 80, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49919/795/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

HERMES INVEST S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 59.345.

Lettre de démission du 6 octobre 1999, enregistrée à Luxembourg, le 7 octobre 1999, vol. 529, fol. 38, case 6.

Dr Ria Aelvoet donne sa démission comme administrateur et abandonne son droit de signature individuel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 1999.

*Pour HERMES INVEST S.A. HOLDING
FIDUCIAIRE FORIG LUXEMBOURG*

(49920/999/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

HOLDING DU KIRCHBERG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 53.953.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 21 octobre 1999, vol. 529, fol. 88, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(49921/761/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

INTERFIRST, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 47.151.

Suite aux décisions de l'assemblée générale annuelle de 1999, le conseil d'administration se compose comme suit: Thierry Callaut, BANQUE DU LOUVRE, 139, boulevard Haussmann, F-75008 Paris;

Patrice Hamon-Chaffoteaux, LOUVRE GESTION INTERNATIONALE S.A., 8, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg;

Hugues Riche, LOUVRE GESTION INTERNATIONALE S.A., 8, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg;

Martine Scheuren, BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-2963 Luxembourg.

L'assemblée a décidé de nommer PricewaterhouseCoopers à la fonction de réviseur d'entreprises.

Pour INTERFIRST, SICAV

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 1999, vol. 529, fol. 95, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49925/006/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

HUNDEBERG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 62.971.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui a eu lieu le 11 octobre 1999

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée a décidé de donner décharge aux administrateurs:

Monsieur Guy Harles,
Madame Ute Bräuer,
Madame Rita Goujon

ainsi qu'au commissaire aux comptes Monsieur François Lentz
pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 1998;

- l'assemblée a décidé de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

Monsieur Guy Harles,
Madame Ute Bräuer,
Madame Rita Goujon

jusqu'à la prochaine assemblée statutaire clôturant les comptes au 31 décembre 1999;

- l'assemblée a décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, Monsieur François Lentz, jusqu'à la prochaine assemblée statutaire clôturant les comptes au 31 décembre 1999.

Luxembourg, le 21 octobre 1999.

Pour HUNDEBERG S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 1999, vol. 529, fol. 88, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49922/250/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

INFEUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 62, rue Martel.
R. C. Luxembourg B 20.174.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue au siège social en date du 15 septembre 1999, que la démission honorable a été accordée à M. Henri Grethen comme administrateur de la société à partir du 7 août 1999.

Après son remplacement par cooptation le conseil d'administration se compose comme suit:

Président: M. Uwe Jacobsen, gérant de la SAARBRUCKER ZEITUNG VERLAG UND DRUCKEREI, G.m.b.H.,
demeurant à Saarbrücken-Bübingen;

Vice-président: M. Robert Wiget, administrateur de sociétés, demeurant à Dalheim;

Membres: Mme Blanche Moutrier, notaire, demeurant à Esch-sur-Alzette,
M. Roland Dernoeden, directeur général de l'IMPRIMERIE CENTRALE S.A., demeurant à Hesperange,
M. Dr Thomas Rochel, gérant de la SAARBRUCKER ZEITUNG VERLAG UND DRUCKEREI,
G.m.b.H., demeurant à Saarbrücken;
M. Robert Simon, gérant de la SAARBRUCKER ZEITUNG VERLAG UND DRUCKEREI, G.m.b.H.,
demeurant à Weidental.

Signature

Signature

Le président

Le vice-président

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 1999, vol. 529, fol. 97, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49923/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

ITALCEMENTI EUROPE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 26, rue Louvigny.
R. C. Luxembourg B 40.249.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue par voie circulaire

Le conseil d'administration note le décès de Monsieur Barlassina et ne pourvoit pas à son remplacement dans l'immédiat.

Certifié sincère et conforme
ITALCEMENTI EUROPE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 1999, vol. 529, fol. 80, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49927/795/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

ISOGREEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-3412 Dudelange, 82, rue Grand-Duc Adolphe.
R. C. Luxembourg B 30.207.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 1999, vol. 529, fol. 77, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 1999.

LUXCOMPTA, S.à r.l.

Signature

(49926/679/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

SOCIETE DE PARTICIPATION FINANCIERE ITALMOBILIARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 57.565.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOCIETE DE PARTICIPATION FINANCIERE ITALMOBILIARE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 57.565, constituée suivant acte notarié en date du 16 décembre 1996, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 163 du 3 avril 1997. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 25 septembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 906 du 15 décembre 1998.

L'Assemblée est ouverte à onze heures trente sous la présidence de Monsieur Pierre Mestdagh, employée privé, demeurant à Strassen,

qui désigne comme secrétaire Madame Nadia Weyrich, employée privée, demeurant à Arlon.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Ariette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour:

Ordre du Jour:

1. Modification de l'article 13 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'année sociale commence le premier octobre et finit le trente septembre de l'année suivante.»

Par dérogation, le premier exercice, après modification, commence le 1^{er} janvier 1999 et se termine le 30 septembre 1999.

2. Modification de l'article 11 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier vendredi du mois d'avril à 14.30 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Par dérogation, la première assemblée approuvant les comptes au 30 septembre 1999 aura lieu le 7 avril 2000.

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier l'exercice social de la société qui commencera désormais le premier octobre et se terminera le trente septembre de l'année suivante.

Exceptionnellement, l'exercice social ayant commencé le premier janvier 1999 se terminera le 30 septembre 1999.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 13 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante: «L'année sociale commence le premier octobre et finit le trente septembre de l'année suivante.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra dorénavant le premier vendredi du mois d'avril à quatorze heures trente.

L'assemblée approuvant les comptes au 30 septembre 1999 aura lieu le 7 avril 2000.

Quatrième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 11 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:
«L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation le premier vendredi du mois d'avril à 14.30 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

signé: P. Mestdagh, N. Weyrich, A. Siebenaler, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 1999, vol. 119S, fol. 73, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 1999.

F. Baden.

(49928/200/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

SOCIETE DE PARTICIPATION FINANCIERE ITALMOBILIARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 57.565.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 1999.

F. Baden.

(49929/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

JUANA SOLATIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 45.608.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 1999, vol. 529, fol. 96, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le conseil d'administration

Signature

(49935/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

JUANA SOLATIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 45.608.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 1999, vol. 529, fol. 96, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le conseil d'administration

Signature

(49936/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

JUANA SOLATIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 45.608.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue en date du 18 octobre 1999 que le mandat des organes sociaux a été reconduit pour une nouvelle période de six années expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2004.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 1999, vol. 529, fol. 96, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49937/535/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

JAP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 51.770.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 1999, vol. 529, fol. 92, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JAP S.A.

Signature Signature

(49930/058/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

JAP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 51.770.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 7 juin 1999

1. En remplacement de M. Benoît Sirot, démissionnaire, l'assemblée générale ordinaire ratifie la cooptation de M. Giovanni Vittore, administrateur de sociétés, demeurant à L-Senningerberg, aux fonctions d'administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire relative à l'exercice de l'année 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JAP S.A.

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 1999, vol. 529, fol. 92, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(49931/058/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

JAP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 51.770.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 7 juin 1999

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale de la société tenue à Luxembourg, le 7 juin 1999, que:

Décision a été prise conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros et modifiant la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, que dorénavant et à partir du 7 juin 1999 toutes les références faites à l'Ecu dans les statuts de la société sont à remplacer par des références à l'Euro. Un tel remplacement ne constituant pas une modification des statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 1999, vol. 529, fol. 92, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(49932/058/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

KA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 22.114.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 26 mars 1999

- Les mandats d'administrateurs de Messieurs Carlo Schlessler, licencié en sciences économiques et diplômé en hautes études fiscales, demeurant à L-Howald, August Van Gils, directeur de sociétés, demeurant à B-Leuven et Johan Goddaer, directeur financier, demeurant à B-Borgerhout sont reconduits pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'an 2000.

- Le mandat du commissaire aux comptes, la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'an 2000.

Certifié sincère et conforme

KA INVESTMENTS S.A.

Signature

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 1999, vol. 529, fol. 80, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49940/795/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

JERME & FLENER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8226 Mamer, 2, rue de l'Ecole.
R. C. Luxembourg B 54.142.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 1999, vol. 529, fol. 77, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 1999.

LUXCOMPTA, S.à r.l.

Signature

(49934/679/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

JUNIPER INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 52.852.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations de la réunion du conseil d'administration du 8 septembre 1999 que le siège de la société est transféré au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, avec effet au 30 septembre 1999.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 1999.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 1999, vol. 529, fol. 85, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49938/534/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

K-TRONIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 64.610.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 21 octobre 1999, vol. 529, fol. 88, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(49939/761/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

KOELNAG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 22.269.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du conseil d'administration du 3 septembre 1999

- La société FINIM LTD, 35-37 New Street, St. Helier, Jersey JE2 3RA, Channel Islands, est cooptée en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Guy Lammar, démissionnaire. Elle terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2005.

Certifié sincère et conforme

KOELNAG S.A.

Administrateur

Administrateur

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 1999, vol. 529, fol. 80, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49941/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

LABORATORIUM PATENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 54.983.

Par la présente et en date du 21 octobre 1999, BANCA DI ROMA INTERNATIONAL S.A. dénonce avec effet immédiat la domiciliation du siège social de la société LABORATORIUM PATENT COMPANY S.A., au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANCA DI ROMA INTERNATIONAL

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 1999, vol. 529, fol. 92, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(49944/058/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

KREDIETBANK INTERNATIONAL INVESTMENT, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 10.932.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 17 mars 1999

- Les mandats de Messieurs Daniel Van Hove, administrateur-directeur de KREDIETRUST, Luxembourg, André De Patoul, administrateur-délégué, CBC BANQUE S.A., B-Bruxelles et Stefan Duchateau, directeur KBC BANK N.B., B-Bruxelles sont renouvelés pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'an 2005.

- Sont nommés pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'an 2005 Messieurs Luc Philips, administrateur-délégué de KBC BANK N.V., B-Bruxelles, Ignace Van Oortegem, directeur gestion F.C.P., KBC BANK N.V., B-Bruxelles et Bernard M. Basecqz, administrateur-délégué de KREDIETRUST, Luxembourg, comme administrateurs.

Certifié sincère et conforme
Pour KREDIETBANK INTERNATIONAL INVESTMENT
SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.
SGG

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 1999, vol. 529, fol. 80, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49942/795/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

LABECASTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16a, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 30.825.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 8 novembre 1989.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 25 octobre 1999, vol. 529, fol. 97, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LABECASTE S.A.

(49943/255/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

LABORATOIRE DES SPECIALITES DU DOCTEUR ERNST'S S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8320 Capellen, Zoning Hirebusch.
R. C. Luxembourg B 6.011.

Constituée sous la dénomination de DROGUERIE MODERNE NICOLAS GOEDERT, MADAME GOEDERT-ESCHBOUR & ENFANTS SUCC. suivant acte sous seing privé du 7 juin 1960, publié au Mémorial C, numéro 45 du 9 juillet 1960, transformée en une société à responsabilité limitée avec la dénomination ETABLISSEMENTS NIC. GOEDERT suivant acte sous seing privé du 25 décembre 1965, publié au Mémorial C, numéro 15 du 15 février 1966, modifiée suivant acte sous seing privé du 17 août 1969, publié au Mémorial C, numéro 201 du 25 novembre 1969, modifiée suivant acte sous seing privé du 4 février 1972, publié au Mémorial C, numéro 84 du 14 juin 1972, modifiée par-devant Maître Frank Baden, notaire alors de résidence à Ettelbruck, en date du 30 décembre 1975, acte publié au Mémorial C, numéro 72 du 9 avril 1976, modifiée par-devant le même notaire en date du 5 avril 1977, acte publié au Mémorial C, numéro 213 du 29 septembre 1977, modifiée avec changement de la dénomination en LABORATOIRE DES SPECIALITES DU DOCTEUR ERNST'S, S.à r.l., par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 16 mai 1983, acte publié au Mémorial C, numéro 199 du 6 août 1983, transformée en une société anonyme avec la dénomination LABORATOIRE DES SPECIALITES DU DR ERNST'S S.A., par-devant le même notaire en date du 22 janvier 1985, acte publié au Mémorial C, numéro 65 du 5 mars 1985, modifiée par-devant Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 19 septembre 1991, acte publié au Mémorial C, numéro 117 du 1^{er} avril 1992, modifiée par-devant le même notaire en date du 29 janvier 1993, acte publié au Mémorial C, numéro 215 du 12 mai 1993, modifiée par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 septembre 1993, acte publié au Mémorial C, numéro 584 du 8 décembre 1993.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 1999, vol. 529, fol. 87, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LABORATOIRE DES SPECIALITES DU DOCTEUR ERNST'S S.A.
KPMG Experts Comptables
Signature

(49945/528/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

LA PARQUETERIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8436 Steinfort, 71, rue de Kleinbettingen.
R. C. Luxembourg B 39.232.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 1999, vol. 529, fol. 77, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 1999.

LUXCOMPTA, S.à r.l.

Signature

(49946/679/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

LEVENS ADMINISTRATION OFFICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 57.118.

Constituée par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 20 novembre 1996, acte publié au Mémorial C, numéro 85 du 22 février 1997, modifiée par-devant le même notaire en date du 5 décembre 1997, acte publié au Mémorial C numéro 218 du 7 avril 1998.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 1999, vol. 529, fol. 83, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LEVENS ADMINISTRATION OFFICE S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

(49947/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

LIBRAIRIE-PAPETERIE KUTTEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1267 Luxembourg, 15, rue Robert Bruch.
R. C. Luxembourg B 26.368.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 1999, vol. 529, fol. 77, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 1999.

LUXCOMPTA, S.à r.l.

Signature

(49948/679/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

LIDINAM SOCIETE HOLDING S.A. LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 23.091.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 1999, vol. 529, fol. 96, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le conseil d'administration

Signature

(49950/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

LIDINAM SOCIETE HOLDING S.A. LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 23.091.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 20 octobre 1999 que le mandat des organes sociaux, étant venu à échéance, a été renouvelé pour une période de cinq années expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2004.

Luxembourg, le 20 octobre 1999.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 1999, vol. 529, fol. 96, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49951/535/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

LICKINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 37.398.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du conseil d'administration du 2 septembre 1999

- Monsieur Jean-Paul Reiland, employé privé, demeurant au 24, rue Jean Engel, L-7793 Bissen, est coopté en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Guy Lammar, démissionnaire. Il terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2003.

Certifié sincère et conforme
LICKINVEST S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 1999, vol. 529, fol. 80, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49949/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

LINDEN INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 52.853.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations de la réunion du conseil d'administration du 8 septembre 1999 que le siège de la société est transféré au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, avec effet au 30 septembre 1999.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 1999.

Pour extrait conforme
Signature
Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 1999, vol. 529, fol. 85, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49952/534/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

LOGOS INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 58.006.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du conseil d'administration du 2 septembre 1999

- Madame Yolande Johanns, employée privée, demeurant au 5, an der Reispelt, L-4981 Reckange-sur-Mess, est cooptée en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Guy Lammar, démissionnaire. Elle terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2002.

Certifié sincère et conforme
LOGOS INVEST S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 1999, vol. 529, fol. 80, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49953/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

LUXFER-INDUSTRIEHALLENBAU S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 9.821.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du conseil d'administration du 2 septembre 1999

- Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant au 136, rue du Kiem, L-8030 Strassen, est coopté en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Guy Lammar, démissionnaire. Il terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2003.

Certifié sincère et conforme
LUXFER-INDUSTRIEHALLENBAU S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 1999, vol. 529, fol. 80, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49955/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

**LUXEMBOURG EUROPEAN AND AMERICAN FUND, SICAV,
Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 37.669.

Suite aux décisions de l'assemblée générale annuelle de 1999, le conseil d'administration se compose comme suit:
Susan A. Cox, AMERICAN EQUITIES OVERSEAS UK LTD., 16, Old Bond Street, London W1X3DB, Angleterre;
Michel Y. de Beaumont, AMERICAN EQUITIES OVERSEAS UK LTD., 16, Old Bond Street, London W1X3DB, Angleterre;

François Drazdik, BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg;
James T. King, The Atrium, Apartment 4004, Pacific Place, 88 Queensway, Hong Kong;
Peter O'Connor, PETER O'CONNOR & ASSOCIATES, 2 St. Andrew's Hill, London EC4V 5BY, Angleterre;
Jeremy Pearce, BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg;
Yves M. Tailleur, CIE FINANCIERE OCCITANE, c/o 39, rue Poussin, F-75016 Paris.

Pour LUXEMBOURG EUROPEAN AND AMERICAN FUND, SICAV
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 1999, vol. 529, fol. 95, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49954/006/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

LYCAON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 54.602.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 31 août 1999

- Suite à la démission de Monsieur Guy Lammar, Monsieur Alain Renard, employé privé, demeurant au 17, rue Eisenhower, L-8321 Olm, a été coopté administrateur en son remplacement. Il terminera le mandat de son prédécesseur, démissionnaire, mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2001.

Certifié sincère et conforme
LYCAON HOLDING S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 1999, vol. 529, fol. 80, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49956/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

MONEYFLOW CONSEIL, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 28.402.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le trente septembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BANQUE PARIBAS (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège Social à Luxembourg, 19A, boulevard Royal, représentée par Monsieur Fernand Costinha, employé privé, demeurant à Echternach, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société BANQUE ARTESIA CURACAO, société anonyme, ayant son siège social à Curaçao,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 21 septembre 1999, laquelle restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La société anonyme holding MONEYFLOW CONSEIL, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 28.402, a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 juin 1988, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 259 du 29 septembre 1988.

- Le capital social est fixé à trois millions de francs luxembourgeois (3.000.000,- LUF), représenté par trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

- Sa mandante est devenue propriétaire des trois mille (3.000) actions dont s'agit et elle a décidé de dissoudre et de liquider la société.

- Par la présente, elle prononce la dissolution de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

- Tous les actifs de la Société sont transférés à l'actionnaire qui déclare qu'il répondra personnellement de tous les engagements de la société même inconnus à l'heure actuelle. Il réglera également les frais des présentes.

MANFROTTO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 63.031.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 1999, vol. 529, fol. 98, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le conseil d'administration

Signature Signature

(49958/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

MANFROTTO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 63.031.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue en date du 1^{er} octobre 1999 que

1. Monsieur Marco Sterzi, licencié en sciences économiques, demeurant à L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve a été nommé nouveau membre du conseil d'administration en remplacement de Madame Gerty Marter, démissionnaire. Décharge pleine et entière a été accordée à Madame Marter jusqu'au jour de la démission.

2. Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, il a été procédé à la conversion du capital de francs luxembourgeois en euros et ceci par l'application du taux de conversion EUR/LUF de 40,3399, de sorte que le capital de LUF 1.800.000,- est fixé à EUR 44.620,84 représenté par 1.800 actions sans désignation de valeur nominale, avec effet au 1^{er} janvier 1999.

En conséquence l'assemblée générale a décidé que tous les autres postes du bilan libellés en une monnaie d'un des pays de l'Union Européenne qui ont adhéré à la troisième phase de l'Union monétaire sont convertis pareillement en euros aux taux officiels.

En conséquence de ce qui précède l'article 5, alinéas 1^{er} et 4 des statuts sociaux sont modifiés comme suit avec effet au 1^{er} janvier 1999 pour avoir dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. Alinéa 1er. «Le capital social souscrit est fixé à EUR 44.620,84 (quarante-quatre mille six cent vingt virgule quatre-vingt-quatre euros) représenté par 1.800 (mille huit cents) actions sans désignation de valeur nominale.»

Alinéa 4. «Le capital autorisé est fixé à EUR 619.733,82 (six cent dix-neuf mille sept cent trente-trois virgule quatre-vingt-deux euros) représenté par 25.000 (vingt-cinq mille) actions sans désignation de valeur nominale.»

Luxembourg, le 1^{er} octobre 1999.

Pour extrait conforme
Pour le conseil d'administration
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 1999, vol. 529, fol. 96, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49959/535/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

OCARINA S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2420 Luxembourg, 6, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 59.595.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the seventeenth of September.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of the company OCARINA S.A. (the «Company»), a public limited liability company with registered office at 6, avenue Emile Reuter in L-2420 Luxembourg, registered with the Luxembourg Company Registry under the number B 59.595, incorporated under the laws of Luxembourg pursuant to a deed of notary Maître André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on June 12th, 1997, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C, N° 506 on September 17th, 1997.

The meeting is opened by Mrs Annette Brewer, lawyer, residing in Luxembourg being in the Chair.

The Chairman appoints Mrs Chistiane Tunsch, private employee, residing in Rollingen-sur-Mersch, as Secretary of the meeting.

The meeting elects Mr Gérard Maitrejean, lawyer, residing in B-Arlon, as Scrutineer of the meeting (the Chairman, the Secretary and the Scutineer being collectively referred to hereafter as the «Bureau»).

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the board of meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed. The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly resolve on all the items on the agenda.

III. The agenda of the meeting is worded as follows:

Agenda:

1. Insertion of a new article 22 in the article of association of the Company, under a new chapter IV, in order to foresee the possibility to appoint a Secretary of the Company;
2. Renumbering of the Articles of Association of the Company pursuant to the above;
3. Appointment of Erik Lazar and Michelangelo Stefani as Secretaries of the Company effective as of September 17th, 1999.

These facts exposed and recognized accurate by the meeting, and after deliberation, the meeting passes unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to insert a new Article 22 in the Articles of Association of the Company which shall read as follows:

«Chapter IV.- Secretary

Art. 22. Secretary. A secretary may be appointed by a resolution of a meeting of the shareholders of the Company (the «Secretary»).

The Secretary, who may or may not be a director, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the board of directors and, to the extent practical, of the shareholders' meetings, and to keep the records and the minutes of the board of directors and, to the extent practical, of the shareholders' meetings and their transactions in a book to be kept for that purpose, and he shall perform like duties for all committees of the board of directors (if any) when required. He shall have the possibility to delegate his powers to one or several persons provided he shall remain responsible for the tasks so delegated.

The Secretary shall have the power and authority to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.»

Second resolution

Pursuant to the insertion of such new Article 22 in the Articles of association of the Company, the general meeting resolves to renumber the former Articles 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28 as new Articles 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29 of the Company's Articles of Association and the former chapters IV, V, VI in new titles V, VI, VII of the Company's Articles of Association.

Third resolution

Subsequently to the first resolution, the meeting of the shareholders of the Company decides to appoint Erik Lazar and Michelangelo Stefani as Secretaries of the Company with immediate effect. Such appointment shall be valid until the resignation of Erik Lazar and/or Michelangelo Stefani as Secretaries or until the revocation of either Erik Lazar and/or Michelangelo Stefani as the Company's Secretaries by the meeting of the shareholders of the Company.

The undersigned notary, who knows English, states on request of the appearing party, that the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing person, such person signed together with US the notary the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de OCARINA S.A. (la «Société»), Société Anonyme, ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 6, avenue Emile Reuter, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 59 595, constituée par acte du notaire Maître André Schwachtgen, en date du 12 juin 1997, publié au Mémorial C, n° 506 du 17 septembre 1999.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Annette Brewer, juriste, demeurant à Luxembourg,

Monsieur le Président désigne comme Secrétaire Madame Christiane Tunsch, employée privée, demeurant à Rollingen-sur-Mersch,

L'assemblée élit comme Scrutateur Monsieur Gérard Maitrejean juriste, demeurant à B-Arlon, (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituant le «Bureau» de l'assemblée).

Le Bureau ainsi constitué, le Président a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que les membres du Bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les copies des procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

II. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ordre du Jour:

1. Insertion d'un nouvel article 22 sous un nouveau chapitre IV des statuts de la Société, prévoyant la nomination d'un Secrétaire.

2. Suite à l'insertion d'un nouvel article 22 des statuts de la Société, renumérotation des articles et des chapitres des statuts de la Société.

3. Nomination de Erik Lazar et Michelangelo Stefani en tant que secrétaires de la Société, à compter du 17 septembre 1999.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'insérer un nouvel article 22 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

«Titre IV.- Secrétaire

Art. 22. Secrétaire. Un secrétaire peut être nommé suivant une résolution de l'assemblée des actionnaires de la Société (le «Secrétaire»).

Le Secrétaire, qui peut ou ne peut pas être un administrateur, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du conseil d'administration et, dans la mesure du possible, des assemblées de actionnaires et de garder les procès-verbaux et les minutes de toutes les transactions dans un livre tenu à cette fin. Il effectuera, si nécessaire, des fonctions similaires pour tous les comités du conseil d'administration (s'il y en a). Il aura la possibilité de déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes à condition qu'il ait la responsabilité des tâches qu'il aura ainsi déléguées.

Le Secrétaire aura le pouvoir d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice, ou, de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.»

Deuxième résolution

Suite à l'insertion du nouvel article 22, l'assemblée générale décide de renuméroter les anciens articles 22, 23, 24, 25, 26, 27 en nouveaux articles 23, 24, 25, 26, 27, 28 des statuts de la Société et les anciens chapitres IV, V, VI en nouveaux chapitres V, VI, VII.

Troisième résolution

Subséquentement à la première résolution, l'assemblée des actionnaires décide de nommer Erik Lazar et Michelangelo Stefani en tant que Secrétaires de la Société et ceci avec effet immédiat. Cette nomination est valable jusqu'à ce que Erik Lazar et/ou Michelangelo Stefani démissionnent en tant que Secrétaires ou jusqu'à la révocation de Erik Lazar et/ou Michelangelo Stefani en tant que Secrétaires de la Société par l'assemblée des actionnaires.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Ville, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; qu'à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi. Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Brewer, C. Tunsch, G. Maitrejean, G., Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 1999, vol. 119S, fol. 53, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 6 octobre 1999.

G. Lecuit.

(49970/220/132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

OCARINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 6, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 59.595.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 6 octobre 1999.

G. Lecuit.

(49971/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

PARTNERSHIP TRUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 11.156.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 1999, vol. 529, fol. 96, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 1999.

Pour PARTNERSHIP TRUST S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Signature Signature

(49976/029/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

MARUH INVESTMENT COMPANY, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 6.132.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 15 juillet 1999

- Suite à la démission de Monsieur Shoichiro Matsubayashi, Monsieur Motoi Yoshida, General manager, demeurant Stadhausbruecke 5, D-20355 Hamburg, a été coopté administrateur en son remplacement. Il terminera le mandat de son prédécesseur, démissionnaire, mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2002.

Certifié sincère et conforme
MARUH INVESTMENT COMPANY
A. Renard C. Schlessler
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 1999, vol. 529, fol. 80, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49961/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

MAT FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 39.024.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du conseil d'administration du 30 juin 1999

En conformité avec l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales et aux articles 4 et 5 des statuts de la société, le conseil d'administration a décidé de procéder au rachat de 186 (cent quatre-vingt-six) actions au prix net de BEF 16.196,- (seize mille cent quatre-vingt-seize francs belges) par action.

Certifié sincère et conforme
MAT FINANCE S.A.
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 1999, vol. 529, fol. 80, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49962/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

MONAPA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 42.880.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 26 août 1999

- Suite à la démission de Monsieur Guy Lammar, la société FINIM LIMITED, avec siège social aux 35-37 New Street, St. Helier, Jersey JE2 3RA, Channel Islands, a été cooptée administrateur en son remplacement. Elle terminera le mandat de son prédécesseur, démissionnaire, mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2004.

Certifié sincère et conforme
MONAPA HOLDING S.A.
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 1999, vol. 529, fol. 80, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49964/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

NIAGARA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 31.955.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du conseil d'administration du 30 juillet 1999

- La société FINIM LTD, 35-37 New Street, St. Helier, Jersey JE2 3RA, Channel Islands, est cooptée en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Guy Lammar, démissionnaire. Elle terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2001.

Certifié sincère et conforme
NIAGARA S.A.
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 1999, vol. 529, fol. 80, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49968/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

MILLERS STORAGE S.A., Société Anonyme.
Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 65.040.

Excerpt of the resolutions taken by the extraordinary general meeting of shareholders of October 15, 1999

Has been appointed as additional director of the company, Tom Allin.
Following such appointment, the board of directors of the company is composed as follows:
- Jeffrey Jacobson,
- Elizabeth Fritz,
- James Miller,
- Richard A.D. Morton,
- Jeremy J. Plummer,
- Tom Allin.
Date: 15 October 1999.

E. Fritz
Director

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 1999, vol. 529, fol. 88, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49963/250/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

MONTEREY SERVICES S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 51.100.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 1999, vol. 529, fol. 96, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 1999.

Pour MONTEREY SERVICES S.A.
CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg
Signature Signature

(49966/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

PACOLUX S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-8245 Mamer, 25, rue de la Libération.
R. C. Luxembourg B 53.521.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 1999, vol. 529, fol. 77, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 1999.

LUXCOMPTA, S.à r.l.
Signature

(49974/679/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

PARIBAS RENTE CONSEIL, Société Anonyme Holding.
Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 28.404.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le trente septembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BANQUE PARIBAS (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 10A, boulevard Royal, représentée par Monsieur Fernand Costinha, employé privé, demeurant à Echternach, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société BANQUE ARTESIA CURACAO, Société Anonyme, ayant son siège social à Curaçao,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 21 septembre 1999, laquelle restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La société anonyme PARIBAS RENTE CONSEIL, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 28.404, a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 juin 1988, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 260 du 30 septembre 1988.

- Le capital social est fixé à trois millions de francs luxembourgeois (3.000.000,- LUF) représenté par trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

- Sa mandante est devenue propriétaire des trois mille (3.000) actions dont s'agit et elle a décidé de dissoudre et de liquider la société.

- Par la présente, elle prononce la dissolution de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

- Tous les actifs de la Société sont transférés à l'actionnaire qui déclare qu'il répondra personnellement de tous les engagements de la société même inconnus à l'heure actuelle. Il réglera également les frais des présentes.

- Partant la liquidation de la Société est achevée et la Société est définitivement dissoute et liquidée.

- Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire de surveillance pour l'exécution de leur mandat.

- Les livres et documents de la société sont conservés pendant la durée de cinq ans à l'ancien siège social de la société dissoute à Luxembourg, 10A, boulevard Royal.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Costinha, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 1999, vol. 3CS, fol. 53, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 1999.

F. Baden.

(49975/200/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

N.Y.K. INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 9.218.

Extract of the resolutions taken at the general council of June 29th, 1999

- The resignation of Mr Yukio Ozawa as director is accepted.

- Mr Minoru Sato, company director of N.Y.K. LINE (EUROPE) LIMITED, living at 19 Walton Park, Walton-on-Thames, Surrey KT12 3ET, UK, be co-opted as director of the company in his replacement. Mr Sato's mandate will lapse at the annual general meeting of 2000.

Certified true copy

N.Y.K. INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A.

Signature

Signature

Director

Director

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 1999, vol. 529, fol. 80, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49969/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

ODALISQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 50.263.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire tenue le 4 février 1999

- La cooptation de FINIM LTD, avec siège social à Jersey, en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Claude Hermes, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2000.

Extrait certifié sincère et conforme

ODALISQUE S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 1999, vol. 529, fol. 80, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49972/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

PIXI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 45.917.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 1999, vol. 529, fol. 92, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PIXI HOLDING S.A.

Signature

Signature

(49984/058/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

ORANGENBURGER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 20.972.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 17 mai 1999

- Suite à la démission de Monsieur Hubert Hansen, la société FINIM LIMITED, Jersey, a été cooptée administrateur en son remplacement. Elle terminera le mandat de son prédécesseur, démissionnaire, mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2001.

Certifié sincère et conforme
ORANGENBURGER S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 1999, vol. 529, fol. 80, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49973/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

PER INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 22.115.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 26 mars 1999

- Les mandats d'administrateur de Messieurs Carlo Schlessler, August Van Gils et Johan Goddaer sont reconduits pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'an 2000.

- Le mandat de la société FIN-CONTROLE S.A. est reconduit pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'an 2000.

Certifié sincère et conforme
PER INVESTMENTS S.A.

Signature
Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 1999, vol. 529, fol. 80, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49977/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

PERSEA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 52.857.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations de la réunion du conseil d'administration du 8 septembre 1999 que le siège de la société est transféré au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, avec effet au 30 septembre 1999.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 1999.

Pour extrait conforme
Signature
Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 1999, vol. 529, fol. 85, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49978/534/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

PETRUS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 55.363.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 26 août 1999

- Suite à la démission de Monsieur Guy Lammar, la société FINIM LIMITED, avec siège social aux 35-37 New Street, St. Helier, Jersey JE2 3RA, Channel Islands, a été cooptée administrateur en son remplacement. Elle terminera le mandat de son prédécesseur, démissionnaire, mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2002.

Certifié sincère et conforme
PETRUS INTERNATIONAL S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 1999, vol. 529, fol. 80, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49979/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

PEW LUXEMBOURG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 29.555.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 1999, vol. 529, fol. 96, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 1999.

Pour PEW LUXEMBOURG HOLDING S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Signature Signature

(49980/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

PICEA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 52.858.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations de la réunion du conseil d'administration du 8 septembre 1999 que le siège de la société est transféré au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, avec effet au 30 septembre 1999.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 1999.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 1999, vol. 529, fol. 85, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49981/534/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

POPULUS INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 52.860.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations de la réunion du conseil d'administration du 8 septembre 1999 que le siège de la société est transféré au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, avec effet au 30 septembre 1999.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 1999.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 1999, vol. 529, fol. 85, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49985/534/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

RENU S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 26, rue Louvigny.
R. C. Luxembourg B 13.155.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 11 mai 1999

- Monsieur Alain Renard, employé privé, L-Olm est nommé administrateur en remplacement de Monsieur Hubert Hansen. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2005.

- Les mandats d'administrateur de Messieurs Jean-Paul Reiland, employé privé, L-Bissen et Guy Lammar, employé privé, L-Bertrange sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans soit jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'an 2005.

- Le mandat du commissaire aux comptes de la société FINANCIERE ET IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme, Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans soit jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'an 2005.

Certifié sincère et conforme

RENU S.A.

Signature

Administrateur

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 1999, vol. 529, fol. 80, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49989/795/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

PRINCESS FINANZ HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.
R. C. Luxembourg B 49.012.

—
Extrait des minutes de l'assemblée générale annuelle du 16 septembre 1999

Résolutions

Sont renommés administrateurs pour une durée de 6 ans:

M. Alexis Kamarowsky, directeur de sociétés, demeurant à Luxembourg;

M. Andreas Cremer, avocat, demeurant à Cologne;

M. Jean-Marc Debaty, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Est renommée commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. (INTERCONSULT) avec siège social à Luxembourg.

Luxembourg, le 15 octobre 1999.

Pour extrait conforme
PRINCESS FINANZ HOLDING S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 1999, vol. 529, fol. 93, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49986/536/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

PROMOCOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5318 Contern, 1, rue Beau Soleil.

R. C. Luxembourg B 62.687.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 1999, vol. 529, fol. 77, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 1999.

LUXCOMPTA, S.à r.l.
Signature

(49987/679/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

RICKES & PETRICH, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6750 Grevenmacher, 6, route de Luxembourg.

—
Im Jahre eintausendneunhundertneunundneunzig, den vierten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Christine Doerner, mit dem Amtswohnsitz in Bettemburg.

Sind erschienen:

1) Herr Jörg Rickes, zu D-54454 Nittel, 28A, Rehlingen wohnend;

2) Herr Eric Petrich, zu D-54441 Wawern wohnend.

Welche Kompargenten erklären alleinige Gesellschafter zu sein der Gesellschaft mit beschränkter Haftung RICKES & PETRICH, S.à r.l., mit Sitz in L-6750 Grevenmacher, 6, route de Luxembourg;

gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den handelnden Notar am 6. Juli 1998, veröffentlicht im Mémorial C von 1998, Seite 33791.

Welche Kompargenten sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden haben, und einstimmig folgenden Beschluss gefasst haben.

Einzigiger Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen dem Artikel 3 der Statuten folgenden Wortlaut zu geben:

«Zweck der Gesellschaft ist der Handel und die Herstellung von Mobiliargegenständen und Geländerbau, Dekorations- Objekten sowie der Handel mit handwerklichen Kunstgegenständen, sowie jede Art von Tätigkeit, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt, oder denselben fördern kann.»

Kosten

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer ausserordentlichen Generalversammlung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf zwanzigtausend Franken (20.000,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, datum wie Eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an alle Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle Erschienenen gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: J. Rickes, E. Petrich, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 octobre 1999, vol. 845, fol. 16, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 20 octobre 1999.

C. Doerner.

(49990/209/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

RICKES & PETRICH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6750 Grevenmacher, 6, route de Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 1999.

C. Doerner.

(49991/209/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

**RITA, REALISATIONS ET INVESTISSEMENTS
EN TECHNOLOGIES AVANCEES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 21.736.

Constituée par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 juillet 1984, acte publié au Mémorial C, numéro 217 du 11 août 1984, modifiée par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence alors à Mersch et maintenant à Hesperange, en date du 25 septembre 1987, acte publié au Mémorial C, numéro 2 du 4 janvier 1988, modifiée par-devant le même notaire en date du 3 mars 1999, publiée au Mémorial C, numéro 419 du 7 juin 1999, dissoute par-devant le même notaire en date du 29 avril 1999, acte en voie de publication.

Le bilan au 30 septembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 1999, vol. 529, fol. 83, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RITA (dissoute)

KPMG Financial Engineering

Signature

(49993/528/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

**RITA, REALISATIONS ET INVESTISSEMENTS
EN TECHNOLOGIES AVANCEES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 21.736.

Constituée par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 juillet 1984, acte publié au Mémorial C, numéro 217 du 11 août 1984, modifiée par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence alors à Mersch et maintenant à Hesperange, en date du 25 septembre 1987, acte publié au Mémorial C, numéro 2 du 4 janvier 1988, modifiée par-devant le même notaire en date du 3 mars 1999, publiée au Mémorial C, numéro 419 du 7 juin 1999, dissoute par-devant le même notaire en date du 29 avril 1999, acte en voie de publication.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 1999, vol. 529, fol. 83, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RITA (dissoute)

KPMG Financial Engineering

Signature

(49992/528/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

ROYAL CROSS S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 24.670.

Extract of the resolutions of the annual general meeting held on January 4th, 1999

- Mrs Annuska Hendrix, B-Keerbergen be nominated as an additional director of the company. Her mandate will lapse at the annual general meeting of the year 2004.

- The conversion of capital currency initially expressed in NLG into Euro be accepted. Consequently, as of this date the corporate capital of NLG 2,000,000.- is converted into EUR 907,560.43. The corporate capital is represented by 700 A shares and 19.980 B shares with a par value of EUR 45.47 each.

Certified true extract

ROYAL CROSS S.A.

Signature

Signature

Director

Director

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 1999, vol. 529, fol. 80, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49994/795/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

PROSPECT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 15.471.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 13 septembre 1999

- Suite à la démission de Monsieur Pierre Mestdagh, Madame Françoise Simon, employée privée, demeurant au 22C, Aischdall, L-8480 Eischen a été cooptée administrateur en son remplacement. Elle terminera le mandat de son prédécesseur, démissionnaire, mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2001.

Certifié sincère et conforme
PROSPECT HOLDING S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 1999, vol. 529, fol. 80, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49988/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

SALVIA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 52.862.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations de la réunion du conseil d'administration du 8 septembre 1999 que le siège de la société est transféré au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, avec effet au 30 septembre 1999.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 1999.

Pour extrait conforme
Signature
Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 1999, vol. 529, fol. 85, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49996/534/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

SECURITY CAPITAL EUROPEAN REALTY MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 61.388.

Excerpt of the resolutions taken by the meeting of the board of directors of October 13, 1999:

Have been co-opted directors of the company, in replacement of Thomas G. Wattles, Jean-François van Hecke and Christopher W. House III, resigning directors, Tom Allin, Jeff Cozad and Elizabeth Fritz for a term to expire at the end at the next general meeting of shareholders.

It has further been resolved that this co-optation is subject to the approval of the next general meeting of shareholders and that discharge to the resigning directors be sought from the next general meeting of shareholders.

Following such co-optation, the board of directors of the company is composed as follows:

- Jeremy J. Plummer,
- Tom Allin,
- Jeff Cozad,
- Elisabeth Fritz,
- William D. Sanders.

Managing directors:

- Jeremy J. Plummer,
- Thomas B. Allin.

Senior vice-president:

- Gerald R. Morgan.

Vice-presidents:

- Eleanor Evans,
- Andrew N. Walker,
- Nigel H. Pope,
- Robert R. Reiskin.

Date: 14 October 1999.

Signature
Director

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 1999, vol. 529, fol. 88, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49999/250/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

46060

SALAMIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 35.962.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 1999, vol. 529, fol. 96, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 1999.

Pour SALAMIS S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Signature

Signature

(49995/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

SAN GIOVESE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, boulevard Beaumont.
R. C. Luxembourg B 71.062.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 21 octobre 1999 a accepté la démission de l'administrateur Joao Carvalho do Val et a nommé nouvel administrateur Monsieur Eduardo Felipe Mathias, avocat, demeurant à Avenida Sao Luiz, 50-24º, 01085-900 Sao Paulo, Brésil qui terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 22 octobre 1999.

Pour extrait conforme

M. Dennewald

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 1999, vol. 529, fol. 96, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49997/535/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

SARA HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 46.437.

DISSOLUTION

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} mars 1999

1. La liquidation de la société SARA HOLDING S.A. est clôturée.
2. Décharge est accordée au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour l'exécution de leurs mandats.
3. Les livres et documents sociaux sont déposés chez SGG, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SARA HOLDING S.A.

FIN-CONTROLE S.A.

Le liquidateur

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 1999, vol. 529, fol. 80, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49998/795/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

A.M. FLEXIBLES LUX HYDROSYSTEM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4251 Esch-sur-Alzette, 27, rue du Moulin.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf le vingt-sept septembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Madame Isabelle Bellamio, secrétaire de rédaction demeurant à F-54440 Herserange, Résidence La Forêt,
- 2) Monsieur André Macyk, technicien en hydraulique, demeurant à F-54440 Herserange, Résidence La Forêt.

Lesquels comparants ont déclaré avoir constitué entre eux une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er}. - Forme Juridique, Objet, Dénomination, Siège, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet:

- Le dépannage et la fabrication de flexibles hydrauliques sur site et chantier en véhicule atelier;
- La fabrication de connectique en transports de fluides hydrauliques et pneumatiques ainsi que la vente de produits finis (flexibles, raccords, courroies et durites);
- La vente de pièces détachées pour véhicules utilitaires, la vente d'accessoires pour l'automobile et la réparation pour véhicules industriels et véhicules légers;
- La location de matériel de manutention de travaux publics et de tout matériel en général;
- La location de tous véhicules, tels que voitures, camions, engins de travaux publics etc, neufs et d'occasion;
- Tous travaux d'infrastructure, de voirie, d'assainissement, de terrassement, de curage et en règle générale tous travaux de génie civil;
- Le transport pour compte propre et pour compte d'autrui de marchandises et de voyageurs.

En général, elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La Société prend la dénomination de A.M. FLEXIBLES LUX HYDROSYSTEM, S.à r.l.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés.

Art. 5. La durée de la Société est indéterminée.

Titre II.- Capital, Parts Sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) Euros (EUR), divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) Euros (EUR) chacune.

Art. 7. Les parts sociales ne sont cessibles à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Elles sont toujours librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la Société.

Titre III.- Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par les associés.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, associés ou non.

Titre IV.- Année Sociale, Bilan, Répartitions

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 10. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Le solde de ce compte, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net. Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital.

Le surplus du bénéfice net est réparti entre les associés. Toutefois, les associés pourront décider à la majorité fixée par les lois afférentes que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre V.- Dissolution

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dénonciation ou de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par l'assemblée des associés.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VI.- Dispositions Générales

Art. 12. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date de la constitution et finira le 31 décembre 1999.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été entièrement souscrites comme suit:

1) Madame Isabelle Bellamio, préqualifiée, trois cents parts sociales	300
2) Monsieur André Macyk, préqualifié, deux cents parts sociales	200
Total: cinq cents parts sociales	500

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500,-) Euros (EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à cinq cent quatre mille deux cent quarante-neuf (504.249,-) francs luxembourgeois.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ quarante-cinq mille (45.000,-) francs luxembourgeois.

Assemblée Constitutive

Et à l'instant les associés, représentant la totalité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur André Macyk, technicien en hydraulique, demeurant à F-54440 Herserange, Résidence La Forêt.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.

2) Le siège social de la Société est établi à L-4251 Esch-sur-Alzette 27, rue du Moulin.

Avertissement

Le notaire a attiré l'attention des comparants, agissant dans les qualités telles que précisées ci-dessus, que la Société doit obtenir le cas échéant une autorisation à faire le commerce de la part des autorités administratives compétentes en rapport avec son objet social avant de commencer son activité commerciale, avertissement que les comparants reconnaissent avoir reçu.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: I. Bellamio, A. Macyk, A. Schwachtgen

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 1999, vol. 119S, fol. 68, case 12. – Reçu 5.042 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 1999.

A. Schwachtgen.

(50024/230/113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 1999.

AUDREY ING. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 32, avenue de la Liberté.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le trente septembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1. Monsieur Philippe Collinet, ingénieur, demeurant à B-Chenee-Liège,

2. Madame Christine Marquet, gérante, demeurant à B-4032 Chenee-Liège, Place Willem, 5,

ici représentée par Monsieur Yves Wallers, Expert comptable et Réviseur d'entreprises, demeurant à L-9142 Burden, 20, rue Jean Melsen.

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 10 septembre 1999.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront formalisées.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de AUDREY ING. S.A.

Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune de Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est indéterminée.

Art. 2. La société a pour objet toute opération se rapportant à la vente au détail ou en gros de produits électroniques, informatiques et d'articles de luxe. La fourniture de conseils et l'assistance en ergonomie du travail, organisation des achats et des ventes.

La société a encore pour objet toutes opérations financières, commerciales, mobilières ou immobilières de nature à favoriser l'accomplissement ou l'extension de son objet social.

La société peut en plus s'intéresser par voie de participation, de financement ou autrement dans toutes entreprises industrielles, commerciales ou immobilières.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- Flux) divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur de mille francs luxembourgeois (1.000,- Flux) chacune.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 24 avril 1983 modifiant la loi de 1915.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables par l'assemblée générale.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants réunis ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 1999.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième vendredi du mois de juillet à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations et pour la première fois en l'an 2000.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 24 avril 1983 et avec l'approbation du commissaire aux comptes de la société, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1. Monsieur Philippe Collinet, mille actions	1.000
2. Madame Christine Marquet, deux cent cinquante actions	250
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de cent pour cent (100%) par des versements en espèces, de sorte que la somme de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante mille francs (60.000,- frs)

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Madame Christine Marquet, gérante, demeurant à B-4032 Chenee-Liège, Place Willem, 5.
 - b) Monsieur Philippe Collinet, ingénieur, demeurant à B-4032 Chenee-Liège, Place Willem, 5.
 - c) Mademoiselle Audrey Wechseler, esthéticienne, demeurant à B-4620 Fleron, 10, rue Bureau.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire: Monsieur Yves Wallers, expert comptable, demeurant à L-9142 Burden, 20, rue Jean Melsen.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille cinq.
- 5) Le siège social est fixé à l'adresse suivante: L-1930 Luxembourg, 32, avenue de la Liberté.
- 6) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 6.- des statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Collinet, Y. Wallers, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 1999, vol. 119S, fol. 83, case 7. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 20 octobre 1999.

P. Bettingen.

(50025/202/128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 1999.

XERIUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 68.095.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le premier octobre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme XERIUM S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 68.095, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 225 du 1^{er} avril 1999.

L'Assemblée est ouverte à neuf heures sous la présidence de Madame Ute Bräuer, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Nadia Weyrich, employée privée, demeurant à Arlon.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour:

Ordre du Jour:

1. Transformation de la société holding en société de participations financières.
2. Modifications afférentes de l'article 1, 3 et 19 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier l'objet social de la Société de holding en société commerciale pleinement imposable («société de participations financières»).

En conséquence, les articles 1, 3 et 19 sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de XERIUM S.A.»

«**Art. 3.** La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.»

«**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi modifiée du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: U. Brauer, N. Weyrich, A. Siebenaler, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 1999, vol. 3CS, fol. 54, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 1999.

F. Baden.

(50021/200/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

XERIUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 68.095.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 1999.

F. Baden.

(50022/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

CALLENSLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 4, allée Léopold Goebel.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le sept octobre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Patrick Raemdonck, commerçant, demeurant à B-1000 Bruxelles (B),

ici représenté par procuration en faveur de Monsieur Alexandre Claessens, économiste, demeurant à Londres, en vertu d'une procuration annexée au présent acte.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de CALLENSLUX, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. La société a pour objet au Luxembourg et à l'étranger pour propre compte ou pour compte de tiers comme intermédiaire ou représentant d'effectuer la commercialisation de tous produits à la décoration; le courtage dans tous ces produits et services; effectuer des travaux dans les divers disciplines de la décoration; effectuer toutes opérations immobilières et mobilières, ainsi que toutes opérations en rapport avec l'objet social ou susceptibles de le favoriser.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée, à partir de ce jour.

L'année sociale coïncide avec l'année civile sauf pour le premier exercice.

Art. 5. Le capital social entièrement libéré est fixé à cinq cent mille (500.000,-) francs, divisé en cinq cent parts sociales de mille (1.000,-) francs chacune souscrites par le comparant.

La somme de cinq cent mille (500.000,-) francs se trouve à la disposition de la société.

Art. 6. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits sans limitation de durée.

Le comparant, respectivement les futurs associés ainsi que le ou les gérants peuvent nommer d'un accord unanime un ou plusieurs mandataires spéciaux ou fondés de pouvoir, lesquels peuvent engager seuls la société.

Art. 7. Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit requérir l'opposition des scellés, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ou de sa gérance.

Art. 8. La dissolution de la société doit être décidée dans les formes et conditions de la loi. Après la dissolution, la liquidation en sera faite par le gérant.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales.

Frais

Les frais incombant à la société pour sa constitution sont estimés à trente-cinq mille francs.

Gérance

Le comparant a pris les décisions suivantes:

1. Est nommé gérant:

Monsieur Patrick Raemdonck, préqualifié.

2. La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.

3. Le siège social de la société est fixé à L-1635 Luxembourg, 4, allée Léopold Goebel.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: A. Claessens, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 octobre 1999, vol. 854, fol. 18, case 7. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 20 octobre 1999.

G. d'Huart.

(50026/207/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 1999.

EDI, EXPERTISE ET DIFFUSION INFORMATIQUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4250 Esch-sur-Alzette, 12-14, rue M. Muller-Tesch.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le douze octobre;

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

A comparu:

Monsieur Pierre Dufour, demeurant à L-4250 Esch-sur-Alzette, 12-14, rue Marie Müller Tesch.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de EXPERTISE ET DIFFUSION INFORMATIQUE, S.à r.l. en abrégé EDI, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet de faire, pour son compte ou pour le compte d'autrui, toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à:

- la fourniture de prestations de services ou de consultance dans les différents domaines qui concernent directement ou indirectement l'administration, l'informatique, la communication, la gestion et l'organisation des entreprises;

- la vente, la location ou la mise à disposition de toutes ressources ou moyen humain, technique, matériel ou incorporel, utile à l'exécution de ses missions.

La société pourra également:

- promouvoir tout service, produit ou partenaire qui favoriserait la réalisation de ses missions;

- sous-traiter ces différentes missions ou agir elle-même comme sous-traitant ou mandataire.

La société pourra en outre faire toutes opérations commerciales, industrielles, civiles ou financières, y compris les emprunts et ouvertures de crédit hypothécaires ou autres, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter directement ou indirectement, entièrement ou partiellement la réalisation.

Elle pourra aussi s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription ou de toute autre manière, dans toutes entreprises, associations ou sociétés ayant un objet similaire, analogue ou connexe ou de nature à favoriser celui de la société.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 1999.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt cinq euros (125.-) chacune.

Toutes ces parts ont été entièrement souscrites par l'associé unique. Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il l'entend.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernières volontés concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession, jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que l'associé n'en décide autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition de l'associé.

Art. 12. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à quarante mille francs luxembourgeois (LUF 40.000.-).

Assemblée générale

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, fait désigner lui-même comme gérant unique.

Il peut engager valablement la société sans limitation de sommes.

Le siège social est établi à L-4250 Esch-sur-Alzette, 12-14, rue Marie Müller-Tesch.

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Dufour, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 octobre 1999, vol. 845, fol. 27, case 2. – Reçu 5.043 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 21 octobre 1999.

C. Doerner.

(50032/209/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 1999.

S.E.I.P.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, rue de Hollerich.

R. C. Luxembourg B 47.105.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 1999, vol. 528, fol. 42, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 1999.

Pour S.E.I.P.P. S.A.
FIDUCIAIRE FORIG
Signature

(50000/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

**PROGENTEC - SOCIETE EUROPEENNE DE TECHNOLOGIES BIOMEDICALES HOLDING S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

—
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le six octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1. - AQUALEGION LTD, une société ayant son siège à Londres WC 2A 31J (Royaume Uni), Queens House, 55156 Lincoln's Inn Fields,

ici représentée par Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Brouch/Mersch, en sa qualité de «director» de ladite société.

2. - VECO TRUST S.A., société anonyme, ayant son siège à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, ici représentée par son administrateur-déléguée Madame Luisella Moreschi, prénommée.

Lesquelles comparantes, représentées comme il est dit, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme holding qu'elles vont constituer entre elles.

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de PROGENTEC - SOCIETE EUROPEENNE DE TECHNOLOGIES BIOMEDICALES HOLDING S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La durée de la société est fixé à quatre-vingt-dix-neuf ans.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières, ainsi que l'art. 209 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Art. 3. Le capital social est fixé à cent millions de liras italiennes (ITL 100.000.000,-), divisé en cent (100) actions d'un million de liras italiennes (ITL 1.000.000,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à cinq cent millions de liras italiennes (ITL 500.000.000,-), par la création et l'émission d'actions nouvelles d'un million de liras italiennes (ITL 1.000.000,-) chacune. Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté pour:

- réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

- supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le deuxième mardi du mois de mai à 11.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner dans les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non. Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2000.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2001.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarant souscrire les actions comme suit:

1) AQUALÉGION LTD, prédésignée, quatre-vingt-seize actions	96
2) VECO TRUST S A., prédésignée, quatre actions	4
Total: cent actions	100

Le comparant sub 1) est désigné fondateur; le comparant sub 2) n'intervient qu'en tant que simple souscripteur.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de cent millions de lires italiennes (ITL 100.000.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de quatre-vingt mille francs luxembourgeois (LUF 80.000,-).

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant du capital social souscrit est évalué à deux millions quatre-vingt-trois mille trois cent quatre-vingt-deux francs luxembourgeois (LUF 2.083.382,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

- a. - Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques et financières, demeurant à Brouch/Mersch,
- b. - Mademoiselle Angela Cinarelli, employée privée, demeurant à Luxembourg,
- c. - Mademoiselle Sandrine Klusa, employée privée, demeurant à Hagondange.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

VECO TRUST S.A., 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2005.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. Moreschi, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 octobre 1999, vol. 845, fol. 18, case 10. – Reçu 20.834 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 octobre 1999.

J.-J. Wagner.

(50042/239/158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 1999.

GAMMA FINANCE HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1368 Luxembourg, 32, rue du Curé.

—
STATUTEN

Im Jahre eintausendneunhundertneunundneunzig, den elften Oktober.

Vor Uns, Christine Doerner, Notar im Amtssitz in Bettemburg.

Sind erschienen:

1. ATMOSFAEHR S.A.H. mit Gesellschaftssitz in 32, rue du Curé, L-1368 Luxembourg, hier vertreten durch das allein zeichnungsberechtigte Verwaltungsratsmitglied Herrn Kristian Groke, Expert-Comptable, wohnhaft in 13, rue d'Oetrange, L-5407 Bous;

2. SWALLOW INVESTMENT S.A. mit Gesellschaftssitz in 32, rue du Curé, L-1368 Luxembourg, hier vertreten durch das allein zeichnungsberechtigte Verwaltungsratsmitglied Herrn Kristian Groke, Expert-Comptable, wohnhaft in 13, rue d'Oetrange, L-5407 Bous.

Diese Erschienenen ersuchten den instrumentierenden Notar wie folgt die Satzung einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft zu beurkunden, und zwar:

Kapitel I. - Bezeichnung, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Es wird eine Aktiengesellschaft gegründet unter der Bezeichnung GAMMA FINANCE HOLDING S.A.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Falls durch aussergewöhnliche Ereignisse politischer oder wirtschaftlicher Art die Gesellschaft in ihrer Tätigkeit am Gesellschaftssitz, oder der reibungslose Verkehr zwischen dem Sitz der Gesellschaft und dem Ausland behindert wird oder eine solche Behinderung vorauszusehen ist, kann der Sitz der Gesellschaft durch einfachen Beschluss vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden.

Die vorübergehende Verlegung des Gesellschaftssitzes beeinträchtigt nicht die Nationalität der Gesellschaft. Die diesbezügliche Entscheidung wird getroffen und Drittpersonen zur Kenntnis gebracht durch dasjenige Gesellschaftsgremium, welches unter den gegebenen Umständen am besten hierzu befähigt ist.

Art. 3. Die Gesellschaft hat eine unbestimmte Dauer.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung, unter beliebiger Form, an anderen luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften sowie die Verwaltung, die Kontrolle und die Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann beliebige Wertpapiere und Rechte erwerben, auf dem Wege einer Beteiligung, Einbringung, festen Übernahme oder Kaufoption, Verwertung oder jeder anderen beliebigen Form. Sie kann teilnehmen an der Gründung, Ausdehnung und Kontrolle von anderen Gesellschaften und Unternehmen und denselben jede Art von Hilfe angedeihen lassen, wobei sich jedoch ihre Aktivität im Rahmen des Gesetzes vom 31. Juli 1929 über die Holding-Gesellschaften halten muss.

Die Gesellschaft kann auch Patente oder Lizenzen und andere, davon abgeleitete oder dieselben ergänzenden Rechte erwerben, verwalten und verwerten.

Die Gesellschaft nimmt somit den Status einer Holdinggesellschaft im Sinne des Gesetzes vom 31. Juli 1929 über die Holding-Gesellschaften an.

Kapitel II. - Gesellschaftskapital, Aktien

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreissigtausend Euro (31.000,- EUR), eingeteilt in eintausendzweihundertvierzig (1.240) Aktien zu einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (25,- EUR).

Nach Wunsch der Aktionäre können Einzelaktien oder Zertifikate über zwei oder mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Aktien sind Namens- oder Inhaberaktien, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft kann zum Rückkauf ihrer eigenen Aktien schreiten unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen.

Unter den gesetzlichen Bedingungen kann ebenfalls das Gesellschaftskapital erhöht oder verringert werden.

Kapitel III. - Verwaltung

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet. Die Mitglieder des Verwaltungsrates müssen nicht Aktionär der Gesellschaft sein. Sie werden ernannt von der Generalversammlung der Aktionäre. Die Dauer ihrer Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten.

Die Generalversammlung der Aktionäre kann zu jeder Zeit die Mitglieder des Verwaltungsrates abberufen.

Die Anzahl der Mitglieder des Verwaltungsrates, ihre Bezüge und die Dauer ihrer Amtszeit werden von der Generalversammlung festgesetzt.

Art. 7. Der Verwaltungsrat bestellt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden.

Die Sitzungen des Verwaltungsrates werden einberufen durch den Vorsitzenden, so oft das Interesse der Gesellschaft es verlangt. Der Verwaltungsrat muss einberufen werden, falls zwei Verwaltungsratsmitglieder es verlangen.

Art. 8. Der Verwaltungsrat ist mit den weitestgehenden Vollmachten versehen, um die Verwaltung und die Geschäfte der Gesellschaft durchzuführen. Grundsätzlich ist er zuständig für alle Handlungen, welche nicht durch die Satzung oder durch das Gesetz der Generalversammlung vorbehalten sind. Mit dem Einverständnis der Kommissare kann der Verwaltungsrat, unter den gesetzlichen Bestimmungen, Vorschüsse auf Dividenden zahlen.

Art. 9. Drittpersonen gegenüber wird die Gesellschaft durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, oder durch die Einzelunterschrift eines bevollmächtigten Verwaltungsratsmitgliedes verpflichtet, ungeachtet der in Artikel 10 der Satzung vorgesehenen Vollmachten.

Art. 10. Der Verwaltungsrat kann die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft sowie die Vertretung derselben in Bezug auf die tägliche Geschäftsführung an eines oder mehrere Mitglieder des Verwaltungsrates übertragen, welche die Bezeichnung von geschäftsführenden Verwaltern tragen.

Der Verwaltungsrat kann weiterhin die gesamte Geschäftsverwaltung oder bestimmte Punkte und Bereiche davon an einen oder mehrere Direktoren übertragen, oder für bestimmte Funktionen Sondervollmachten an von ihm gewählte Prokuristen abgeben, die weder Mitglied des Verwaltungsrates, noch Aktionär der Gesellschaft zu sein brauchen.

Art. 11. In sämtlichen Rechtssachen wird die Gesellschaft, sei es als Klägerin, sei es als Beklagte, durch den Verwaltungsrat, oder ein vom Verwaltungsrat dazu bestimmtes Verwaltungsratsmitglied, vertreten.

Kapitel IV. - Aufsicht

Art. 12. Die Aufsicht der Gesellschaft untersteht einem oder mehreren Kommissaren. Die Kommissare werden durch die Generalversammlung ernannt. Die Generalversammlung bestimmt desweiteren über ihre Anzahl, ihre Bezüge und über die Dauer ihres Mandates.

Die Dauer des Mandates der Kommissare darf sechs Jahre nicht überschreiten.

Kapitel V. - Generalversammlung

Art. 13. Eine jährliche Generalversammlung findet statt am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen, in der Einberufung der Versammlung genannten Ort, am ersten Mittwoch des Monats Juni eines jeden Jahres, erstmalig also am 7. Juni 2000.

Sollte dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag sein, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Arbeitstag verschoben.

Kapitel VI. - Geschäftsjahr, Jahresergebnis

Art. 14. Das Geschäftsjahr beginnt am 01. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Ausnahmsweise begreift das erste Geschäftsjahr eine Laufzeit angerechnet vom Tage der Gründung der Gesellschaft bis zum 31. Dezember 1999.

Art. 15. Der Reingewinn besteht aus dem Überschuss, welcher ermittelt wird durch den Abzug aller dem Geschäftsjahr zurechenbaren Aufwendungen einschließlich Abschreibungen, Zuführung zu Rückstellungen und sonstigen Kosten, von allen Erträgen des Geschäftsjahres.

Jährlich sind fünf Prozent (5,0%) des Reingewinnes dem gesetzlichen Reservefonds zuzuführen, und zwar solange bis der Reservefonds zehn Prozent (10,0%) des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Falls der Reservefonds aus welchem Grunde es auch sei, verwendet werden sollte, so sind die jährlichen Zuführungen von fünf Prozent des Reingewinnes wieder aufzunehmen.

Über den darüber hinausgehenden Betrag des Reingewinnes verfügt die Generalversammlung nach freiem Ermessen.

Kapitel VII. - Auflösung, Liquidation

Art. 16. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden.

Gelangt die Gesellschaft zur Auflösung, so erfolgt ihre Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren. Liquidatoren können sowohl physische Personen als auch Gesellschaften sein. Die Ernennung der Liquidatoren, die Festsetzung ihrer Befugnisse und ihre Bezüge werden durch die Generalversammlung vorgenommen.

Kapitel VIII. - Allgemeines

Art. 17. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung geregelt sind, wird auf die Bestimmungen des luxemburgischen Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften sowie die zwischenzeitlich zu diesem Gesetz verabschiedeten Änderungen verwiesen.

Zeichnung der Aktien

Nachdem die Satzung der Gesellschaft, wie zuvor aufgeführt, beschlossen wurde, haben die Gründer die Aktien wie folgt gezeichnet:

ATMOSFAEHR S.A.H., vorgeannt	1.239 Aktien
SWALLOW INVESTMENT S.A., vorgeannt	1 Aktie
Total:	1.240 Aktien

Die hiervor gezeichneten Aktien wurden voll in bar eingezahlt, sodass der Gesellschaft ab heute die Summe von einunddreissigtausend Euro (31.000,- EUR) zur Verfügung steht, worüber dem unterzeichneten Notar der Nachweis erbracht wurde.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar stellt fest, dass alle Voraussetzungen nach Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften gegeben sind und vermerkt ausdrücklich die Einhaltung der vorgeschriebenen gesetzlichen Bedingungen.

Kosten

Der Gesamtbetrag aller Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, die der Gesellschaft in Zusammenhang mit ihrer Gründung erwachsen oder berechnet werden, wird geschätzt auf 1.600,- Euro.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben die Erschienenen, welche die Gesamtheit des gezeichneten Gesellschaftskapitals darstellen, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden, zu welcher sie sich als ordentlich einberufen betrachten.

Sie stellen fest, dass die Generalversammlung rechtskräftig bestellt ist und fassen einstimmig folgende Beschlüsse:

1. Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird festgesetzt auf drei (3); diejenige der Kommissare auf einen (1).
2. Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden berufen:
 - a.) Enno Carl, Direktor, 26, petite rue Mahiermont, B-1332 Genval
 - b.) Philip C.R. Thomas, Angestellter, 3, rue des Roses, L-7335 Heisdorf
 - c.) Vic Wright, Direktor, 58, Brighton Road, Banstead, Surrey, SM71BT, United Kingdom.
3. Zum Kommissar wird berufen:
LIGHTHOUSE SERVICES, S.à r.l. mit Sitz in L-1368 Luxemburg, 32, rue du Curé.
4. Das Mandat der soeben ernannten Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2003.
5. Der Gesellschaftssitz befindet sich in 32, rue du Curé, L-1368 Luxemburg.
6. Die Generalversammlung ernennt Herrn Enno Carl als Administrateur-Délégué. Herr Carl kann die Gesellschaft somit bei allen Rechtsgeschäften durch seine alleinige Unterschrift vertreten.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Bettemburg in der Amtsstube des Notars.

Nach Verlesung vor allen Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: K. Groke, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 octobre 1999, vol. 845, fol. 26, case 6. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettemburg, le 25 octobre 1999.

C. Doerner.

(50034/209/158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 1999.

STRATAL FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 31.881.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 1999, vol. 529, fol. 96, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 1999.

STRATAL FINANCE S.A.

C. Schmitz M. Lamesch
Administrateur Administrateur

(50010/045/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

INDUSERV HOLDING, Société Anonyme Holding.
Gesellschaftssitz: L-1140 Luxemburg, 45, route d'Arlon.

—
STATUTEN

Im Jahre eintausendneunhundertneunundneunzig, fünfzehnten Oktober.
Vor dem unterzeichneten Notar Edmond Schroeder, mit dem Amtswohnsitz in Mersch.

Sind erschienen:

1. - EIC EUROPEAN INVESTMENT CORPORATION, eine Gesellschaft mit Sitz in Niue, hier vertreten durch Herrn François Thill, Steuerberater, wohnhaft in Strassen, als Direktor.
2. - Herr François Thill, vorgenannt, handelnd in eigenem Namen.

Vorbenannte Personen ersuchten den unterzeichneten Notar, die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

I. - Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital

Art. 1. Es wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung INDUSERV HOLDING gegründet.

Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Verwaltungsrat den Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegen; diese einstweilige Massnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Gesellschaft wird auf unbeschränkte Dauer errichtet.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung unter irgendeiner Form in andere luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen, alle anderen Anlagemöglichkeiten, der Erwerb von allen Arten von Wertpapieren durch Ankauf Zeichnung oder sonstwie, deren Veräusserung durch Verkauf, Abtretung oder Tausch, die Überwachung und die Verwertung ihrer Beteiligungen.

Sie kann ebenfalls Fabrikmarken und Patente und alle mit diesen zusammenhängenden Rechte erwerben und verwerten, an der Gründung, der Umänderung und der Kontrolle von Gesellschaften teilnehmen, das Ganze im Rahmen des Gesetzes vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften.

Art. 3. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einunddreissigtausend Euro (31.000,- EUR), eingeteilt in dreihundertzehn (310) Aktien mit einem Nominalwert von je einhundert Euro (100,- EUR).

Alle Aktien sind Inhaberaktien, es sei, dass das Gesetz es anders bestimmt.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt das Gesellschaftskapital auf einhunderttausend Euro (100.000,- EUR) zu erhöhen.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt und beauftragt die Kapitalerhöhung ganz oder teilweise vorzunehmen, den Ort und das Datum der Aktienaussgabe oder der verschiedenen Aktienaussgaben festzusetzen, die Bedingungen der Zeichnung der Aktien und der Einzahlung die notwendig oder wünschenswert sind festzusetzen, auch wenn sie nicht ausdrücklich in diesen Satzungen erwähnt sind.

Der Verwaltungsrat ist desweiteren berechtigt, nach der Zeichnung der neuen Aktien, die Einzahlung und die durchgeführte Kapitalerhöhung in einer Notariatsurkunde festzustellen und die Gesellschaftssatzungen dementsprechend abändern zu lassen, das Ganze im Einklang mit dem Gesetz vom 10. August 1915 und unter der Bedingung, dass die obenaufgeführte Ermächtigung jeweils nach fünf Jahren erneuert werden muss.

Desweiteren ist der Verwaltungsrat ermächtigt, Anleihen auszugeben, sei es in Form einfacher Anleihen oder Wandelanleihen sei es in Form von Inhaberobligationen oder in anderer Form, unter welcher Bezeichnung auch immer und zahlbar in jeder Währung, jedoch mit der Massgabe, dass die Ausgabe von Wandelobligationen nur im Rahmen des genehmigten Kapitals erfolgen kann.

Der Verwaltungsrat wird die Natur, den Preis, den Zinssatz, die Ausgabe und Rückzahlungsbedingungen sowie jede andere Bedingung die sich auf die Ausgabe der Obligationen bezieht, festsetzen.

Ein Register der Namensobligationen wird am Gesellschaftssitz geführt werden.

Im Rahmen der obenerwähnten Bedingungen und ohne Rücksicht auf die in Artikel 10 enthaltenen Bestimmungen, ist der Verwaltungsrat ermächtigt, das Gesellschaftskapital gegen Einbezug von freien Rücklagen zu erhöhen.

Der Verwaltungsrat kann, im Falle einer Kapitalerhöhung im Rahmen des genehmigten Kapitals, das Vorzugsrecht der früheren Aktionäre ausschalten oder beschneiden.

Das genehmigte und das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluss der Generalversammlung, welcher wie bei Satzungsänderung zu fassen ist.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäss den darin festgelegten Bedingungen eigene Aktien erwerben.

II. - Verwaltung - Überwachung

Art. 4. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen. Diese Verwaltungsratsmitglieder werden von der Generalversammlung für eine Dauer ernannt, die am Ende der Generalversammlung in der sie benannt wurden, beginnt und dauert bis zum Ende der nächsten Generalversammlung. Die Verwaltungsratsmitglieder sind wiederwählbar.

Art. 5. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten; er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist. Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied durch einen Kollegen vertreten werden kann (Vollmachten per Schreiben, Telex oder Telefax sind möglich). In dringenden Fällen können die Verwaltungsratsmitglieder ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich oder telegraphisch oder per Telefax abgeben. Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratsitzung gefasster Beschluss. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen.

Art. 6. Der Verwaltungsrat kann alle oder einen Teil seiner Befugnisse an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen.

Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates.

Art. 7. In sämtlichen Rechtssachen, sei es als Klägerin, sei es als Beklagte, wird die Gesellschaft vom Vorsitzenden des Verwaltungsrates oder vom Delegierten des Verwaltungsrates vertreten.

Art. 8. Der Verwaltungsrat ist ermächtigt Interimdividenden zu zahlen unter den gesetzlich vorgeschriebenen Bedingungen.

Art. 9. Die Überwachung der Tätigkeit der Gesellschaft wird einem oder mehreren Kommissaren anvertraut; ihre Amtszeit kann sechs Jahre nicht überschreiten. Sie sind wiederwählbar.

III. - Generalversammlung und Gewinnverteilung

Art. 10. Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Befugnisse um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden.

Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäss den Bestimmungen des Gesetzes. Eine Einberufung ist nicht notwendig wenn alle Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären den Inhalt der Tagesordnung im voraus gekannt zu haben.

Die Generalversammlung beschliesst über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Art. 11. Die jährliche Generalversammlung findet am Gesellschaftssitz oder an jedem anderen in den Einberufungsschreiben genannten Ort in Luxemburg statt und zwar am ersten Montag des Monats August um 15.00 Uhr. Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 12. Durch Beschluss der Generalversammlung können ein Teil oder der ganze Gewinn oder aber ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung genutzt werden mittels Rückzahlung des Nominalwertes aller oder eines Teiles der ausgegebenen Aktien; diese Aktien werden durch das Los bestimmt und das gezeichnete Kapital wird nicht herabgesetzt. Die zurückgezählten Aktien werden annulliert und durch Genussscheine ersetzt welche die selben Rechte wie die annullierten Aktien besitzen, mit der Ausnahme des Rechtes der Rückzahlung des Nominalwertes und des Rechtes auf die Zahlung einer ersten Dividende welche den nicht zurückgezählten Aktien vorbehalten ist.

IV. - Geschäftsjahr - Auflösung

Art. 13. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember jeden Jahres.

Art. 14. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie bei Satzungsänderungen.

V. - Allgemeine Bestimmungen

Art. 15. Für alle nicht in dieser Satzung festgelegten Punkte, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf dessen spätere Änderungen.

VI. - Vorübergehende Bestimmungen

1. - Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am 31. Dezember 2000.
2. - Die erste Generalversammlung der Aktionäre findet statt im Jahre 2001.

VII. - Kapitalzeichnung

Die Aktien wurden wie folgt gezeichnet:

1. - EIC EUROPEAN INVESTMENT CORPORATION, vorgeannt, dreihundertneun Aktien	309
2. - Herr François Thill, vorgeannt, eine Aktie	1
Total: dreihundertzehn Aktien	310

Alle Aktien wurden voll eingezahlt. Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von einunddreissigtausend Euro (31.000,- EUR) zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

VIII. - Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

IX. - Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf fünfzigtausend Luxemburger Franken (50.000,- LUF).

Schätzung des Kapitals

Zum Zwecke der Erhebung der Einregistrierungsgebühren wird das Kapital der Gesellschaft geschätzt auf eine Million zweihundertfünfzigtausendfünfhundertsiebenunddreissig Luxemburger Franken (1.250.537,- LUF).

X. - Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der die sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst.

1. - Die Anschrift der Gesellschaft lautet:

- L-1140 Luxemburg, 45, route d'Arlon.

Die Gründungsversammlung ermächtigt den Verwaltungsrat eine neue Anschrift der Gesellschaft innerhalb der Ortschaft des Gesellschaftssitzes zu wählen.

2. - Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei und diejenige der Kommissare auf einen festgesetzt.

3. - Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

a) Herr Jean-Marie Boden, Steuerberater, wohnhaft in Luxemburg

b) Herr François Thill, vorgeannt;

c) Herr John Kartheiser, Fiskalist, wohnhaft in Luxemburg.

4. - Zum Kommissar für den gleichen Zeitraum wird ernannt:

- KARTHEISER MANAGEMENT, mit Gesellschaftssitz in L-1140 Luxemburg, 47, route d'Arlon.

5. - Die Mandate des Verwaltungsrates und dasjenige des Kommissars erfallen sofort nach der Generalversammlung des Jahres 2005.

6. - Auf Grund von Artikel sechzig des Gesetzes vom zehnten August eintausendneunhundertfünfzehn über die Handelsgesellschaften und auf Grund von Artikel 6 gegenwärtiger Satzung ermächtigt die Versammlung den Verwaltungsrat die tägliche Geschäftsführung an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder zu übertragen.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: F. Thill, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 19 octobre 1999, vol. 411, fol. 38, case 9. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 22. Oktober 1999.

E. Schroeder.

(50036/228/163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 1999.

IFIP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le quatorze octobre.

Par-devant Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. - La société de droit italien DMP s.r.l., ayant son siège social à Milan (Italie), Via San Vittore al Teatro n° 3, ici représentée par son administrateur unique, Monsieur Andrea Stefani, demeurant à Arona (Italie), Corso Libera-zione n° 18;

2. - Monsieur Gaetano Pagano, entrepreneur, demeurant à Firenze (Italie), Via Giovanni Segantini n° 58, ici représenté par Monsieur Giuseppe Calogero, expert-comptable, demeurant à Nicotera (Italie), Via S. Francesco, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Milan, le 13 octobre 1999.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de IFIP S.A.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la prise de participations dans de telles entreprises ou sociétés.

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 5. Le capital social est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,-) représenté par deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune, entièrement libérées par des apports en espèces.

Les actions sont au porteur ou nominatives, au choix de l'actionnaire dans les limites prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital de la société pourra être porté de cent mille euros (EUR 100.000,-) à un million d'euros (EUR 1.000.000,-) par la création et l'émission de dix-huit mille (18.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé, qui d'ici là n'auront pas été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg, tel qu'indiqué dans la convocation, le dernier jeudi du mois de mai à 13.30 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale. Le conseil d'administration pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit. Les titres remboursés sont alors annulés et remplacés par des actions de jouissance.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation à l'article dix-huit, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf et par dérogation à l'article quinze, la première assemblée annuelle se tiendra en deux mille.

Souscription

Les deux mille (2.000) actions ont été souscrites comme suit:

1. - La société de droit italien DMP s.r.l., préqualifiée, mille huit cents actions	1.800
2. - Monsieur Gaetano Pagano, préqualifié, deux cents actions	<u>200</u>
Total: deux mille actions	<u>2.000</u>

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, représentant la contrevaletur de cent mille Euros (EUR 100.000,-), de sorte que cette somme se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément, par la production d'un certificat bancaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation

Pour les besoins du fisc, le capital social est évalué à quatre millions trente-trois mille neuf cent quatre-vingt-dix francs luxembourgeois (LUF 4.033.990,-).

Estimation des frais

Le montant au moins approximatif des frais, dépenses et rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans préjudice à la somme de quatre-vingt mille francs luxembourgeois environ.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. L'assemblée décide de nommer trois administrateurs.

Sont nommés administrateurs pour un terme de six ans, à savoir:

a) Monsieur Giuseppe Calogero, expert-comptable, demeurant à Nicotera (Italie).

b) Monsieur Claude Hoffmann, employé privé, demeurant à Luxembourg.

c) Monsieur Giovanni Pompei, employé privé, demeurant à Kayl.

2. L'assemblée décide de nommer un commissaire pour une durée d'un an:

Est nommée commissaire aux comptes:

la société EURAUDIT, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg.

3. Le siège social de la société est fixé au 22, boulevard Royal, L-2952 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Stefani, G. Galogero, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 1999, vol. 119S, fol. 83, case 11. – Reçu 40.340 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 1999.

M. Thyès-Walch.

(50035/233/186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 1999.

INTERNATIONAL FASHION PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7-11, route d'Esch.

—
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le huit octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Paul Joseph Williams, corporate consultant, demeurant à Guernesey (Iles Anglo-Normandes),

ici représenté par Monsieur Mamadou Dione, employé privé, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 7 octobre 1999,

2) Monsieur Percy James Williams, corporate consultant, demeurant à Guernesey (Iles Anglo-Normandes),

ici représenté par Monsieur Benoît Poncelet, employé privé, demeurant à Hour, Belgique,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 7 octobre 1999.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, par leurs mandataires, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de INTERNATIONAL FASHION PARTNERS S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet le commerce de gros et de détail de textiles, notamment de vêtements hommes, dames et enfants, ainsi que de tous accessoires, maroquinerie et chaussures.

En général, la Société pourra faire toutes autres transactions commerciales connexes, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou à tout autre objet social similaire ou susceptible d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois (LUF), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois (LUF) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le 15 du mois de juin de chaque année à 15.00 heures, à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq (5) jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui-même et finira le 31 décembre 1999.

2) La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2000.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) Monsieur Paul Joseph Williams, préqualifié, mille deux cent quarante-neuf actions	1.249
2) Monsieur Percy James Williams, préqualifié, une action	1
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250

Les actions ont toutes été libérées intégralement en espèces de sorte que le montant d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois (LUF) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante mille (60.000,-) francs luxembourgeois.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en Assemblée Générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Karl Heinrich Pusch, conseiller économique, demeurant à D-51427 Bergisch-Gladbach, Beethovenstrasse 53,
 - b) Monsieur Vincent Goy, gérant de sociétés, demeurant à L-3542 Dudelange, 148, rue du Parc,
 - c) Madame Ingrid De Clercq, gérante de sociétés, demeurant à B-9120 Beveren, 41, Bergstraat.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire: EUROTRUST S.A., une société avec siège social au 10, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2005.
- 5) Le siège social de la Société est fixé à L-1470 Luxembourg, 7-11, route d'Esch.

Avertissement

Le notaire a attiré l'attention des comparants, agissant dans les qualités telles que précisées ci-dessus, que la Société doit obtenir une autorisation de faire le commerce de la part des autorités administratives compétentes en rapport avec son objet social avant de commencer son activité commerciale, avertissement que les comparants reconnaissent avoir reçu.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Dione, B. Poncelet, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 1999, vol. 119S, fol. 89, case 2. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur ff. (signé): W. Kerger.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 1999.

A. Schwachtgen.

(50037/230/137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 1999.

SHELTON PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 66.977.

—

Minutes of the resolutions of the sole Shareholder dated October 13, 1999

On Wednesday, October 13, 1999, at 9.00 hours CITY & WEST END PROPERTIES S.A. in its capacity as sole shareholder of the Company SHELTON PROPERTIES, S.à r.l. (the «Company») took the following resolutions in accordance with the Articles of Incorporation:

First resolution

The sole shareholder decides to accept the resignation of W. Joseph Houlihan and Christopher W. House III as managers of the Company.

Second resolution

The sole shareholder decides to appoint Jean-François van Hecke and Tom Wattles as additional manager of the Company. As a result of such appointment, the managers of the Company are as follows:

- Patrick Despard;
- Jean-François van Hecke;
- Tom Wattles.

CITY & WEST END
PROPERTIES S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 1999, vol. 529, fol. 88, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50001/250/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.